R U E I L A T H L E T I C C L U B

CLUB OMNISPORTS

Agréé Jeunesse et Sports
n°92-s-235

SIEGE SOCIAL-SECRETARIAT : 312, avenue Napoléon BONAPARTE 92500 RUEIL MALMAISON
Tél : 01 47 51 19 42 – Fax 01 47 32 11 48 – e-mail : rueil.athlétic.club@wanadoo.fr

Bulletin d'adhésion à la section : LUTTE du **Rueil Athlétic Club (*à remplir en 2 exemplaires)***

Nom : _____ **Prénom :** _____ **Date de naissance :** |__|__|__|__|____|
Dépt de naissance : |__|__| Lieu : _____.

Représentant légal : Nom : _____ Prénom : _____ Qualité : _____.
(pour un enfant de moins de 16 ans) (Père, Mère, Tuteur, ……)

Adresse de l'adhérent : N° ____ Rue : _____.

Code postal : |__|__|__|__|__| Ville : _____.

Tél. Adhérent : |__|__|__|__|__|__|__|__|__| Tél. Représentant légal : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Mail : _____.

(1) Membre : ACTIF, DIRIGEANT, ENTRAÏNEUR, HONORAIRE
(1) Nouvelle ADHESION, RENOUVELLEMENT
(1) Rayer les mentions inutiles

Extrait du règlement intérieur du Rueil Athlétic Club

1) L'adhésion au Rueil Athlétic Club implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement intérieur. Elle implique des droits et des devoirs.
2) L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical* et du règlement de la cotisation.
3) Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale (ou de son représentant légal).
4) La responsabilité du Club n'est engagée que les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge.
5) L'absence de l'animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu d'entraînement, sauf cas de force majeure.
6) A partir de l'instant où, après la fin normale des cours, les enfants quittent les vestiaires ou les lieux d'entraînements, ils se trouvent placés sous l'entière responsabilité des parents.
7) L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
8) Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la Section, ou du Club, après avoir été entendu par la Commission de discipline.
9) En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.

Le ou la signataire reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur du Rueil Athlétic Club ainsi que du détail des garanties offertes par la police d'assurance liée à la licence fédérale et l'information relative à la possibilité de souscrire des garanties complémentaires.

Reconnait avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur du Rueil Athlétic Club.

Lu et approuvé
(Mention manuscrite)

Signature

Date de l'adhésion : |__|__| |__|__| 20 |__|__| (Représentant légal pour les enfants de – 16 ans)

Tous les entraîneurs du Club, diplômés possèdent une carte professionnelle.

Le RAC Omnisport est couvert par une assurance RC n°10240799/R du groupe MACIF.

Ces documents sont consultables au siège social du lundi au jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 15h à 19h.

(*) Le certificat médical est obligatoire pour la pratique d'une activité sportive et en particulier pour l'obtention d'une licence sportive, et ce, chaque année.

Ce bulletin d'adhésion vaut provisoirement carte d'adhérent, exclusivement s'il est muni du Cachet du Club.

Exemplaire 1 : Adhérent - exemplaire 2 : Siège social